

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'USAGE CONDITIONNEL**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 6 mai 2024, à 19 h**, à l'École secondaire Jeanne-Mance, située au 4240, rue de Bordeaux, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, sur la demande suivante :

- **Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel de la famille « habitation », au niveau inférieur au rez-de-chaussée, dans l'immeuble situé au 4535 à 4539, rue Saint-Denis.**

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 19 avril 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande d’usage conditionnel relativement à l’immeuble situé 4535 à 4539, rue Saint-Denis, a paru le 19 avril 2024 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 19 avril 2024

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil